

Brevet fédéral de Spécialiste en ressources humaines

« La raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires. » - Peter Drucker



Sion: 027 346 59 79
St-Maurice: 024 471 63 22
info@cvpc.ch – www.cvpc.ch

Aperçu du cursus global

Examen professionnel du brevet fédéral de spécialiste en gestion des ressources humaines

Option A

Gestion des RH en entreprise

Option B

Placement public et conseil

Option C

Placement privé et location de services

Connaissances de base RH

(base commune du brevet fédéral)

Examen du certificat

La réussite est du certificat est une condition d'admission pour se présenter à l'examen du brevet

Formation préparatoire à l'examen du certificat

CFC ou maturité fédérale

Expérience professionnelle de 24 mois

Les directives et le règlement d'examen concernant le brevet fédéral de spécialiste en RH sont entrées en vigueur en 2017.

La formation se compose désormais d'un tronc commun dédié aux connaissances générales RH et 3 options de spécialisation. Les candidats doivent s'inscrire dans l'option qui correspond à leur pratique professionnelle. Ils peuvent se présenter à l'examen uniquement s'ils ont 2 années de pratique professionnelle dans l'option choisie à la date de l'examen.

Tronc commun

Savoir-faire

Les spécialistes en RH ont des connaissances :

- ✓ En gestion des ressources humaines
- ✓ En droit du travail et dans le domaine du partenariat social
- ✓ Dans d'autres bases légales
- ✓ Des assurances sociales
- ✓ Du système de formation
- ✓ Du marché du travail / des contextes économiques
- ✓ Des contextes d'économie d'entreprise

Organiser l'interaction

Les spécialistes en RH sont en mesure de :

- ✓ Préparer des entretiens
- ✓ Mener les négociations
- ✓ Préparer des présentations
- ✓ Gérer les conflits

Information et entretien de réseaux

Les spécialistes en RH sont en mesure de :

- ✓ Gérer l'information
- ✓ Organiser la coopération
- ✓ Gérer un réseau interne
- ✓ Constituer un réseau au sein du groupe

Options du Brevet Fédéral

Option A : Gestion du personnel en entreprise

Situations de travail et compétences issues des processus

- ✓ De recrutement du personnel et séparation
- ✓ Conseils aux collaborateurs et supérieurs, organisation du travail
- ✓ Evaluation, développement, rémunération
- ✓ De gestion de projets, exploitation de l'infrastructure

Option B : Placement public et conseil du personnel

Situations de travail et compétences issues des processus

- ✓ Inscription, conseil, placement de demandeurs/demandeuses d'emploi, résiliation
- ✓ Recrutement d'entreprises
- ✓ Mesures du marché du travail
- ✓ Tâches d'exécution souveraines, sécurité, saisie de données

Option C : Placement privé et location de services

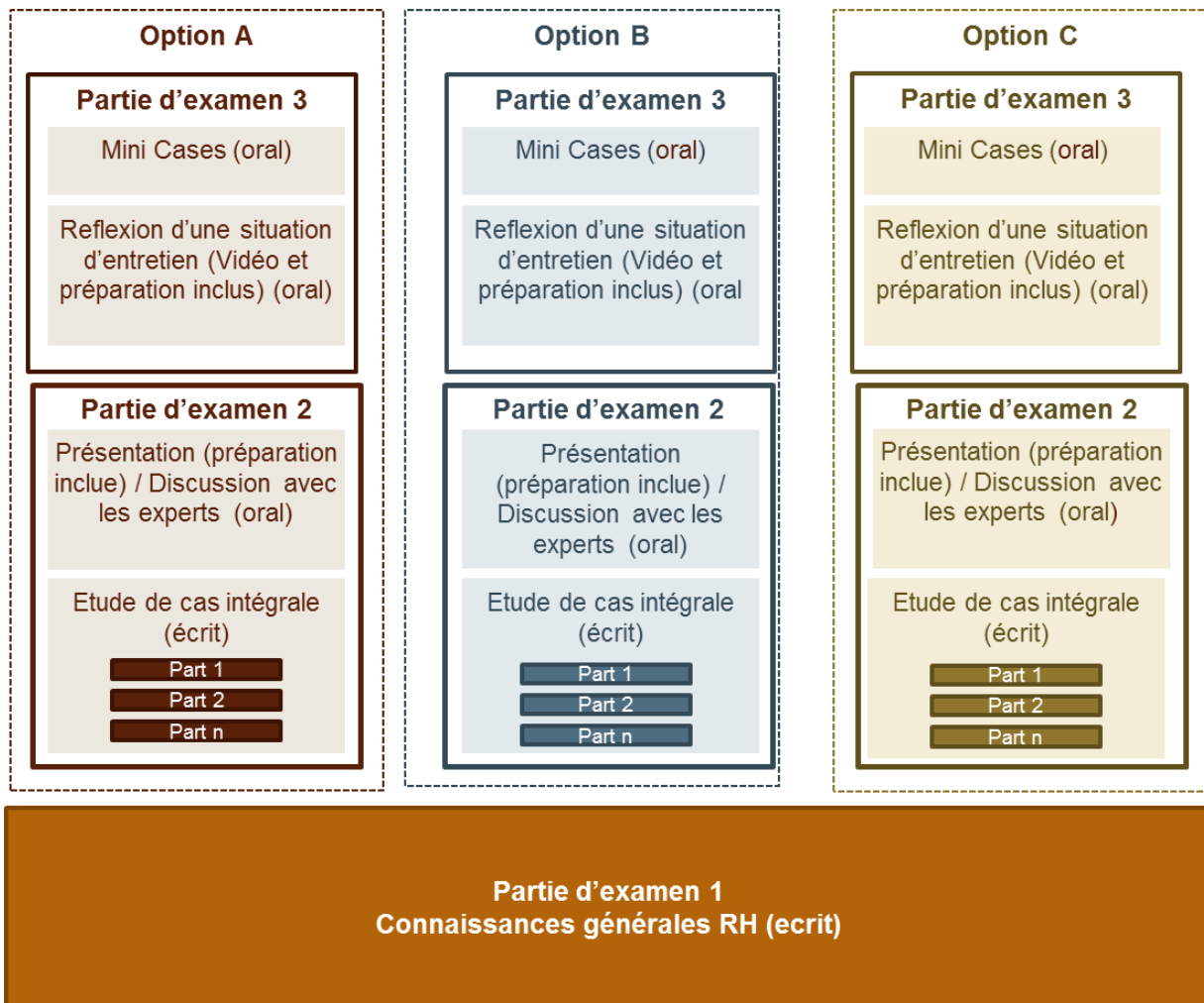
Situations de travail et compétences issues des processus

- ✓ De placement de demandeurs/demandeuses d'emploi
- ✓ Recrutement de nouveaux collaborateurs pour de clients
- ✓ Encadrement du personnel et des travailleurs temporaires
- ✓ Acquisition de clients, gestion financière

Structure de l'examen

L'examen se déroule en 3 parties.

1. La partie 1 (connaissances générales) se déroule par écrit sur ordinateur et dure 3 heures. Elle est éliminatoire.
2. La partie 2 comporte deux points d'appréciation :
 - ✓ Une étude de cas à l'écrit (210 minutes)
 - ✓ Une étude de cas à l'oral suivie d'une discussion avec les experts (50 minutes de préparation suivies de 10 minutes de présentation et de 20 minutes d'entretien avec les experts)
3. La partie 3 comporte deux points d'appréciation :
 - ✓ Des Mini-Cases à l'oral (30 minutes)
 - ✓ Un entretien de réflexion basé sur une situation d'entretien observée dans le cadre d'une séquence vidéo (40 minutes)



Conditions d'admission à l'examen du brevet

Est admise la personne qui, à la date d'examen, :

- ✓ Est en possession d'un CFC ou d'une maturité ainsi que de l'attestation de réussite du certificat d'assistant(e) en gestion du personnel
- ✓ Possède 4 ans de pratique professionnelle après l'obtention d'un CFC ou d'une maturité, dont au moins, par option :
 - A. 2 ans de pratique RH selon description de la directive
 - B. 2 ans de pratique de l'exécution de la LACI
 - C. 2 ans de pratique RH dont 1 an dans le placement privé et la location de services
- ✓ A payé la taxe d'examen demandée (CHF 1'200.00)

La décision d'admission à l'examen est communiquée par HRSE et par écrit au candidat 3 mois avant le début des épreuves.

Organisation

Le CVPC organise, en collaboration avec HR Valais et l'Etat du Valais, la formation pour préparer les candidats aux examens selon le concept suivant :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Base commune aux 3 options | 190 périodes |
| ✓ Spécialisation dans l'option professionnelle | 120 périodes |
| ✓ Séminaire de préparation aux examens | 40 périodes |
| A. Préparation à l'écrit (2 journées) | |
| B. Préparation aux oraux (2 journées) | |

Les options seront organisées conjointement avec nos partenaires de formation. Selon le nombre de participants par option, les cours se donneront au CVPC ou dans un centre de formation hors canton.

Le séminaire de préparation a pour objectif de mettre les candidats en condition réelle d'examen et de les confronter à des situations au plus proche de la réalité.

Examens

L'examen du brevet fédéral est organisé une fois par année par HRSE et comporte des épreuves écrites et orales.

- ✓ Septembre : Ecrits : Partie 1 et étude de cas à l'écrit
- ✓ Octobre : Oraux : Parties 2 et 3

Coûts *

| | |
|--|----------------------|
| Base commune aux 3 options : | CHF 6'900.00 |
| Option : | CHF 3'900.00 |
| Séminaire de préparation aux examens : | CHF 2'500.00 |
| Total : | CHF 13'300.00 |

Il faut ajouter la taxe d'examen perçue par l'association HRSE lors de l'inscription.

Les supports de cours sont mis à disposition sur la plateforme extranet du CVPC. Les candidats reçoivent un code d'accès afin de pouvoir consulter et télécharger tous les documents nécessaires à la réussite de la formation.

*sujets à modification

Financement de la formation

La confédération accordera un subventionnement direct de la formation professionnelle supérieure (brevet ou diplôme fédéral) aux candidats ayant suivi des cours préparatoires. Une fois inscrit à l'examen du brevet, ils pourront récupérer **50% du montant investi** dans les frais de formation. Pour plus d'information, merci de consulter notre site internet : www.cvpc.ch/subvention



De plus, le CVPC collabore avec l'association professionnelle HR Valais afin d'aider les personnes qui en auraient besoin à financer leur formation de Spécialiste en ressources humaines avec brevet fédéral. Merci d'adresser votre demande de prêt d'honneur directement auprès de l'association HR Valais. Vous trouverez tous les renseignements ainsi que le règlement dans le formulaire de demande.

[Formulaire de demande de prêt d'honneur](#)

Adhésion à HR Valais

En suivant la formation de Spécialiste en ressources humaines au CVPC, vous profitez d'une année d'adhésion gratuite en tant que membre auprès de l'association valaisanne des professionnels des ressources humaines et de la formation **HR Valais**.

Grâce à votre statut de membre, vous profiterez d' :

- ✓ Un accès gratuit aux conférences, séminaires, visites entreprise organisée tout au long de l'année
- ✓ Un abonnement à Persorama, le périodique suisse des ressources humaines





Centre Valaisan de Perfectionnement Continu
Reconnu par l'Etat du Valais et les associations professionnelles